

1,1 million de propriétaires possèdent au moins 1 ha de forêt

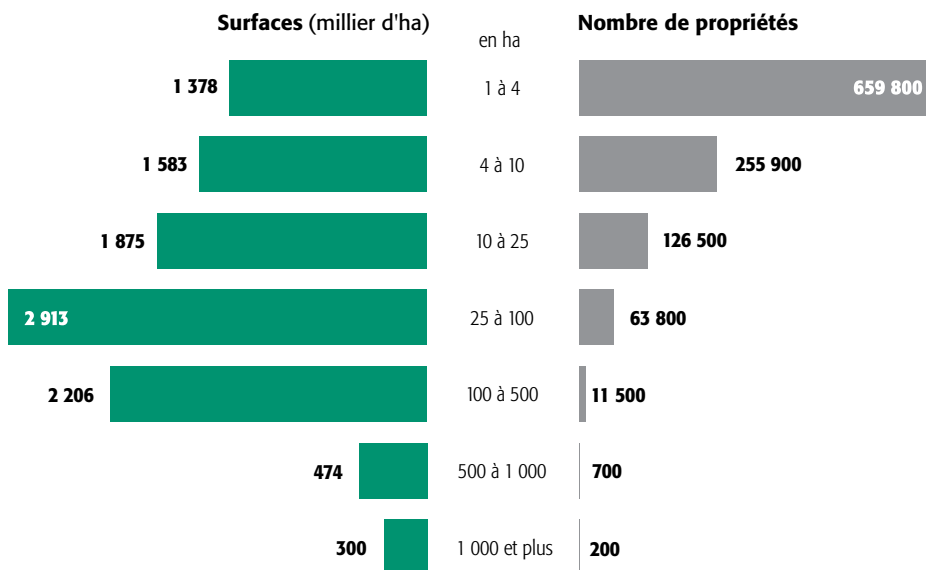
La forêt privée morcelée

Pour les propriétaires privés, la forêt est plus un patrimoine qu'une activité économique. Les plus nombreux ne détiennent que de petites superficies qu'ils conservent de nombreuses années.

En 1999, 10,7 millions d'hectares de forêt appartiennent à 1,1 million de propriétaires privés ayant au moins un hectare de forêt. S'y ajoutent encore près de 2,9 millions de détenteurs de moins d'un hectare. Ces tout petits propriétaires cumulent d'après les données cadastrales une superficie forestière de 0,7 million d'hectares y compris les peupleraies, et ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Dans leur immense majorité les propriétés forestières appartiennent à des personnes physiques, éventuellement associées en communauté matrimoniale ou en indivision. Leur surface moyenne est de 8 hectares. Seuls 40 000 propriétaires ont opté pour un statut de type sociétaire. Ils détiennent en moyenne 55 hectares. Chez les particuliers, la forêt comme le patrimoine foncier, est un bien que l'on conserve de nombreuses années et qui se transmet par succession. Rares sont les propriétaires de moins de 40 ans. Ils sont trois sur quatre à avoir dépassé la cinquantaine, et un propriétaire sur trois a plus de 70 ans. Conséquence de cette structure par âge, les femmes qui vivent plus longtemps que les hommes, sont majoritaires dans les tranches d'âge les plus élevées. Hommes ou femmes, ces propriétaires optent le plus souvent pour une gestion patrimoniale de leurs boisements. En 1999, plus de six propriétaires forestiers le sont depuis 20 ans ou plus. La gestion forestière est en effet affaire de long terme. Il faut vingt années pour rentabiliser une plantation de peupliers, près de soixante pour des résineux et au moins cent vingt ans pour des chênes. Les personnes ➤

Les propriétés de plus de 100 hectares couvrent près de 30 % des surfaces
Répartition par taille des propriétés forestières d'au moins 1 ha en 1999¹



1. S'y ajoutent près de 2,9 millions de propriétés de moins de 1 ha.

Source: Enquête sur la structure de la forêt privée en 1999

➤ physiques interviennent peu sur le marché foncier des forêts. Elles deviennent plus souvent propriétaires forestiers par héritage ou donation. Ces modes d'acquisition prennent toute leur importance chez les 180 000 propriétaires établis en indivision ou copropriété. Plus de 7 000 propriétaires ont aussi créé leurs forêts en boisant des terres agricoles, des landes ou des friches. Les personnes morales procèdent différemment des personnes physiques. Elles ont acquis en majorité leurs biens depuis 1980, le plus souvent par achat. Mais la moitié des groupements forestiers créés depuis 1980 ont été constitués suite à une donation, un héritage ou un apport, pour pérenniser un patrimoine familial.

Le poids des retraités

Parce qu'ils sont âgés, près de la moitié des propriétaires privés sont retraités. Leurs boisements sont plus petits que ceux des actifs : 7 hectares en moyenne contre 8. Les agriculteurs, au nombre de 107 000, sont les plus nombreux parmi les propriétaires en activité. Ils possèdent en moyenne une superficie boisée de 9 hectares. Les

Plus d'un million de propriétés			
Répartition des propriétés selon le statut des propriétaires			
Statut des propriétaires	Nombre	Surfaces forestières (en ha)	
		totale	par propriété
Personnes physiques	733 000	5 606 000	8
Communautés matrimoniales	168 000	1 138 000	7
Indivisions ou copropriétés	178 000	1 789 000	10
Ensemble des personnes physiques	1 079 000	8 533 000	8
Ensemble des personnes morales	40 000	2 196 000	55
Ensemble des propriétaires	1 118 000	10 729 000	10

Source : Enquête sur la structure de la forêt privée en 1999

autres ont des métiers divers. Ils sont rarement ouvriers et exercent, à l'image de la société française, plus souvent les fonctions d'employés que de professions libérales ou de cadres supérieurs. Les acteurs de la filière bois, sylviculteurs, artisans ou industriels de l'exploitation forestière, des sciages ou du meuble, sont peu nombreux. Ils sont 14 000 et leurs boisements atteignent en moyenne 18 hectares, et plus de 100 pour les sylviculteurs et les industriels.

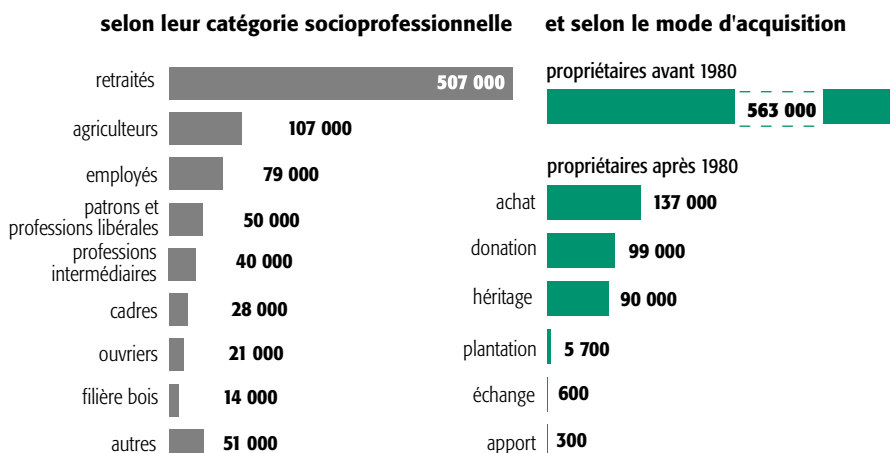
Petites propriétés

La forêt privée est constituée de petites propriétés. Près de

660 000 s'étendent sur moins de 4 hectares et 256 000 ont une superficie comprise entre 4 et 10 hectares. Seules 900 unités dépassent les 500 hectares. De par leur nombre, les petites propriétés ont un poids significatif. Celles de moins de 10 hectares regroupent un quart de la superficie boisée. La forêt privée est de plus morcelée en 5,7 millions de parcelles dont 4,2 millions couvrent moins d'un hectare. Cet émiettement concerne toutes les tailles de propriétés, même les plus petites. Les propriétés de moins de 4 hectares sont, en moyenne, éclatées en trois morceaux et demi, et celles de 4 à 10 hectares en six.

45 % de propriétaires retraités

Personnes physiques ou communautés matrimoniales résidant en France propriétaires d'au moins 1 ha de forêt en 1999



42 % de la forêt pour 4 % des propriétaires

Seuls 43 000 propriétaires, qui détiennent 42 % de la forêt privée, ont au moins une parcelle forestière d'un seul tenant de plus de 25 hectares. Ils sont en conséquence obligés de présenter un plan simple de gestion, c'est-à-dire une programmation des coupes et des travaux. Les détenteurs des petites parcelles s'impliquent moins dans la gestion de leurs bois. Les possesseurs de moins de 10 hectares n'adhèrent ni à un syndicat professionnel, ni à un organisme de gestion en commun comme les coopératives forestières. Ils n'utilisent pas ➤

> expert forestier libéral que d'une autre personne qualifiée en gestion forestière. Ils ne goûtent guère les réunions d'information forestière et lisent peu de bulletins techniques forestiers. Leur insertion dans les divers circuits de développement forestier augmente cependant avec la taille de leurs forêts. Elle devient majoritaire quand les surfaces excèdent 100 hectares. Les propriétaires forestiers améliorent toutefois la gestion de leur forêt tant sur le plan technique que financier. L'ensemble des adhésions aux coopératives forestières, certes encore peu nombreuses, ont été multipliées par 4 en vingt ans. Les services rémunérés des personnes qualifiées en gestion forestière se développent. Ces deux formes d'aides extérieures concernent aujourd'hui 3,5 millions d'hectares de forêt.

La gestion des forêts s'améliore avec la surface

Près d'un propriétaire sur deux n'a effectué aucune coupe de 1994 à 1999. Ce sont pour l'essentiel les détenteurs des plus petites superficies. Mais cette attitude devient l'exception dans les propriétés de plus de 100 hectares. Et elle est rarissime dans les boisements les plus vastes, de plus de 500 hectares, qui dépendent de sociétés. Quand ils coupent leur bois, les propriétaires forestiers l'utilisent d'abord pour eux. Logique, car ils habitent surtout en milieu rural, à proximité de leurs boisements : huit fois sur dix dans le même département et près de neuf fois dans la même région. Et les propriétaires ne sont pas 5 000 à résider à l'étranger. Le bois qu'ils se réservent est surtout destiné au feu, ce type de récolte échappant par tradition en grande partie à la commercialisation. La moitié des propriétaires en ont récolté au moins une fois dans les cinq années qui ont précédé l'enquête. La part du bois de feu est

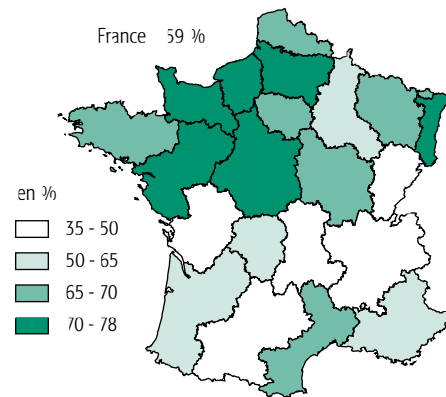
particulièrement marquée dans les propriétés de moins de 10 hectares où les taillis et les taillis sous futaies sont importants. Les plus forts volumes sont récoltés dans le Sud-Ouest, en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Les propriétaires privés ne produisent qu'exceptionnellement d'autres types de bois pour leur propre

La commercialisation du bois est la règle dans les grandes propriétés

usage. Il est alors destiné aux charpentes ou aux piquets. La commercialisation du bois ne devient la règle que dans les propriétés de plus de 50 hectares. Elle est universelle dans les plus grandes, où la récolte au profit du propriétaire ne disparaît pas pour autant. À l'inverse du bois autoconsommé, le bois qui fait l'objet d'une transaction est surtout du bois destiné au sciage, à l'industrie de la pâte à papier ou des panneaux. Près de la moitié de ces volumes commercialisés proviennent du seul massif landais. Le Limousin est, loin derrière, la deuxième zone de production. Un petit

Les grandes propriétés sont importantes au nord de la Loire

Part dans la surface forestière privée des propriétés ayant au moins un ensemble de 10 ha



Source : Enquête sur la structure de la forêt privée en 1999

nombre de propriétaires vendent aussi du bois de chauffage, en majorité à des particuliers. Les autres bois sont achetés par des professionnels de la filière, par vente amiable ou lors de ventes groupées. Ces dernières représentent 22 % des transactions.

La forêt se transforme

Depuis vingt ans la part des résineux a crû de 1,6 % en forêt privée. Elle comporte deux fois plus de feuillus que de résineux, >

La moitié des propriétaires n'ont pas coupé de bois depuis cinq ans

Répartition des propriétés selon leurs ventes de 1994 à 1999 (en %)

Surface des propriétés	Pas de coupe		Autoconsommation seule		Ventes et autoconsommation		Ventes seules		Ensemble	
	nombre	surface	nombre	surface	nombre	surface	nombre	surface	nombre	surface
1 à 4 ha	53	50	36	38	6	6	5	6	100	100
4 à 10 ha	43	41	40	42	11	11	6	6	100	100
10 à 25 ha	30	31	41	40	22	22	7	7	100	100
25 à 50 ha	33	34	24	23	22	22	21	21	100	100
50 à 100 ha	21	22	16	16	34	32	28	30	100	100
100 à 500 ha	14	13	12	10	35	36	39	41	100	100
500 à 1 000 ha	3	3	2	2	38	39	58	57	100	100
1 000 ha et plus	1	1	0	0	33	26	67	74	100	100
Ensemble	46	29	37	26	10	24	7	23	100	100

Source : Enquête sur la structure de la forêt privée en 1999

Pour en savoir plus...

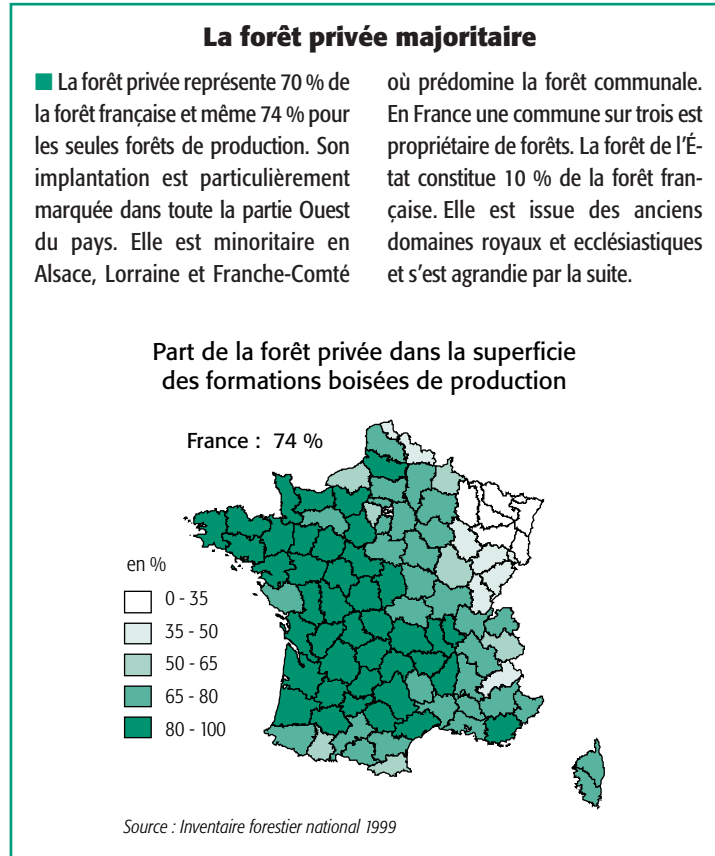
■ « La forêt et les industries du bois », *Agreste-GraphAgri*, édition 2000

■ « Deux milliards de m³ de bois sur pied », *Agreste-Primeur*, n° 73, mai 2000

■ « La propriété forestière privée », *Étude*, n° 286, décembre 1987

et le site Internet du Scées : agreste.agriculture.gouv.fr

> soit sensiblement comme la forêt publique. Signe de l'amélioration de la sylviculture les surfaces en taillis et taillis sous futaie, qui produisent surtout du bois de chauffage, régressent de 4 %. Cette évolution est plus sensible chez les personnes morales. Elle se fait au bénéfice des futaies tant résineuses que feuillues. Cela permettra dans le futur, non seulement une augmentation de la production de bois d'œuvre pour lequel la France est déficitaire, mais aussi une meilleure rentabilité des investissements forestiers. Les peupleraies ont augmenté de 19 %, surtout dans les propriétés des personnes physiques de moins de 10 hectares. Cette évolution de la forêt privée devrait se poursuivre : un tiers des propriétaires représentant un peu plus de la moitié de la surface forestière privée prévoient de mettre en valeur leurs peuplements forestiers dans les cinq années à venir. Ils déclarent vouloir planter 43 000 hectares par an dont 28 000 sur des terrains non boisés actuellement. Au cours des cinq prochaines années plus de 300 000 hectares de jeunes conifères connaîtront leur première éclaircie, signe d'une forêt jeune et en devenir. Les superficies concernées par le balivage, c'est-à-dire le choix des arbres à conserver dans les taillis et taillis sous futaie, devraient augmenter en cinq années de 150 000 hectares. C'est plus qu'elles n'en ont gagné dans les vingt dernières années. Cela montre la nécessité d'être persévérant dans la vulgarisation d'une technique sylvicole nouvelle face à une tradition forestière plutôt



conservatrice. Ces projets de travaux étaient annoncés en 1999, soit avant les tempêtes qui ont couché près de 140 millions de m³ de bois. Ils subiront quelques retards, des travaux non prévus seront sûrement prioritaires, en particulier la mise en valeur des produits renversés et la reconstitution des peuplements détruits. Les forestiers lors de précédentes tempêtes, aussi fortes localement, ont montré leur capacité de réaction pour le bien de leur patrimoine. Patrimoine qui est aussi national.

François Bessières et René Jean

Scées - Bureau statistiques végétales et forestières

Méthodologie

■ L'enquête sur la structure de la forêt privée en 1999 a été réalisée conjointement par le Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par les directions régionales et départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

■ L'enquête interroge un échantillon représentatif de propriétaires forestiers privés possédant au moins un hectare de forêt. Pour ce faire, 6 600 propriétaires ont été tirés au sort parmi ceux inscrits au Cadastre.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agreste : la statistique agricole

Direction des affaires financières. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : José Rey ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier ■ Composition : Scées

■ Impression : Imprimerie Médous, Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 16 F ■ © Agreste 2001